

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°132-2023	<u>CONTRATS - CONVENTIONS</u> <u>ANIMATIONS</u> ▪ Mise à disposition de chalets à l'occasion des fêtes de fin d'année
------------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les conventions annexées ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTÉ** la mise à disposition de 2 chalets sur la place Jacques Demy du 22/12/2023 au 09/01/2024 à l'occasion des fêtes de fin d'année et permettant une animation supplémentaire autour de la patinoire.
- Article 2. **PRÉCISE** que cette mise à disposition sera assujettie au paiement d'un montant forfaitaire de 50 € par semaine par les occupants de chacun des chalets qui sont :
- Mme et M. Albert Anne et Ferdinand (100 € pour 2 semaines),
 - M. Cassou Steve (50 € pour 1 semaine).
- Article 3. **CHARGE** le service 'Animation, culture et sport', Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. **PRÉCISE** qu'une communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 11 décembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire



Décision transmise à la Préfecture le

14 DEC. 2023

Et affichée le

15 DEC. 2023